

TERRITOIRES 38 : LA MONTAGNE EST AUSSI SON DOMAINE

Société d'Économie Mixte départementale, Territoires 38 est bien connue pour ses interventions sur l'Y grenoblois.

Au service de toutes les collectivités territoriales de l'Isère, elle œuvre tout aussi légitimement auprès des communes de montagne. Spécificités techniques, contraintes juridiques...

Ce milieu requiert d'ailleurs une véritable expertise, comme nous l'explique Vincent Guillemain, responsable du secteur montagne.

La Mairie Magazine: On trouve dans votre organisme un secteur montagne. Est-ce récent?

Vincent Guillemain: Non, pas du tout. Nous intervenons depuis longtemps en montagne. Historiquement, la société a porté le lancement de la station des 7 Laux, il y a une trentaine d'années. Aujourd'hui, nous restons très présents sur le massif de l'Oisans, notamment à Auris et à Oz-en-Oisans, qui nous renouvellent leur confiance depuis la création de leur station.

La société construit des bâtiments publics et propose aussi ses compétences foncières: dernièrement, nous avons réglé des problèmes de servitude sur des ouvrages linéaires, tels que les canalisations. Comme en zone

urbaine, notre grande souplesse d'action nous permet de proposer plusieurs niveaux de services: nous intervenons en concession, en mandat, ou bien comme simple prestataire, avec une mission précise. Au fil des années, nous avons acquis un vrai savoir-faire en zone montagne. Les collectivités reconnaissent nos compétences et n'hésitent pas à faire appel à nous. Avec les SEM départementales de Savoie et de Haute-Savoie, nous avons constitué un Groupement d'Intérêt Économique (GIE), « Développement Sillon Alpin », qui nous permet de mutualiser les compétences et les expériences dans ce domaine.

L. M. M.: Et en quoi les interventions en montagne sont-elles particulières?

V. G.: Les métiers en eux-mêmes ne sont pas différents. C'est l'environnement qui impose des conditions parti-

culières d'intervention. La phase de réalisation doit s'adapter aux contraintes climatiques: en montagne, la saison de travail assurée va du 1^{er} mai au 15 novembre. S'y ajoutent parfois des interdictions de terrassements, l'été, pour éviter les conflits d'usage avec les vacanciers. Cela laisse des fenêtres d'intervention très courtes, qu'il faut savoir gérer. Cette année, le début de l'hiver a été particulièrement favorable. Mais en règle générale, dès octobre, les premières gelées freinent les chantiers de gros œuvre.

Le contexte réglementaire est également spécifique. Il est né de la loi « Montagne », dont la dernière modification sur les Unités Touristiques Nouvelles est applicable depuis le 1^{er} février 2007. Les contraintes environnementales obligent à gérer avec beaucoup d'attention les risques naturels (avalanches, éboulements, inondations...), la protection

du site et des espèces remarquables. C'est pourquoi, en amont de la réalisation, un projet doit passer par des phases de procédures réglementaires, avec des délais d'instruction supplémentaires. Bref, intervenir en montagne demande des champs de compétences élargis par rapport aux interventions en plaine.

L. M. M.: Vous travaillez actuellement sur un bâtiment à vocation médicale.

V. G.: Oui. Les élus du Syndicat de la Vallée de l'Eau d'Olle (SIEPAVEO) ont eu l'idée de regrouper plusieurs spécialités médicales complémentaires sur le même site – la ZAC du Plan d'Allemont – afin de maintenir un service public très utile à la vallée. Dans un environnement plutôt rural, la clientèle pourra ainsi trouver en un seul lieu un service complet, jusqu'ici disséminé. Le SIEPAVEO a missionné Territoires 38 pour aménager cette

ZAC à vocation de logements, services et commerces, et mandaté la société pour créer un bâtiment capable d'accueillir 1 ou 2 médecins, 1 kinésithérapeute et 3 infirmiers. Le bâtiment de plain-pied sera livrable pour Noël 2007. En tant qu'aménageur et constructeur, nous sommes ici au cœur de notre métier!

Il en est de même lorsque nous construisons, en assistance pour le compte de la SEM des Outaris, à l'Alpe d'Huez, un immeuble pour les saisonniers en station: il s'agit d'une opération de construction relativement classique. Nous sommes heureux d'avoir contribué à ce projet car, avec la population qui se démultiplie en hiver, le logement des saisonniers est un réel problème. Pour leur plus grande satisfaction, une première tranche de 26 logements a été livrée juste avant Noël...

L. M. M.: Vous n'avez pas d'activité gestion d'équipements sportifs. Pourquoi intervenez-vous en matière d'enneigement artificiel?

V. G.: Aujourd'hui, nous avons une activité gestion limitée à un appui à la SEM Obiou (photo), qui gère des équipements touristiques sur le Lac du Sautet. Dans ce cas, nous intervenons dans le contexte d'une politique de développement touristique d'un territoire rural excentré. C'est différent dans les stations de ski où, à ce jour, nous ne sommes pas structurés pour intervenir en gestion. En revanche, notre rôle est d'être le bras armé des collectivités dans la réalisation de leurs

investissements, y compris ceux qui concourent à l'amélioration de l'enneigement. De manière générale, nous participons à la réalisation d'opérations qui améliorent le potentiel touristique des stations.

En 2005, par exemple, nous avons réalisé, pour le compte du SIEPAVEO, l'installation de neige de culture sur le domaine skiable de Villard-Reculas. 7 km de canalisations desservent 32 enneigeurs, installés sur la partie basse du domaine, ce qui garantit un retour « skis aux pieds » au village et une ouverture plus précoce de la station. Une extension est programmée pour cet été. Dans le même massif, un nouveau projet d'enneigement est à l'étude sur la commune d'Auris en Oisans. Mandataires des collectivités pour ces opérations, nous livrons l'équipement réalisé à la commune, qui le délègue sous la forme juridique adéquate à la société gestionnaire du domaine skiable. Concevoir un système de neige de culture ne se résume plus à la pose de canons à neige. Il faut mettre en place tout un système de gestion de l'eau et de sa transformation en neige. Dans un contexte de rareté de la ressource, il convient de définir précisément les besoins en eau, les modalités de rétention d'eau dans le cadre de retenues collinaires, la localisation des canons en fonction des contraintes climatiques, ou d'usure du manteau neigeux. La pose de réseaux d'air et d'eau et l'implantation des enneigeurs ne sont finalement que le résultat d'une



Enneigeurs sur les pistes du Clos du Pré à Oz en Oisans



démarche d'ensemble. Enfin, le ré-engazonnement des pistes est indispensable pour permettre la pratique du ski en cas de faible couche de neige. Nous ne sommes pas spécialistes de tous ces systèmes techniques, mais nous savons nous entourer des hommes de l'art. Tel un chef d'orchestre, nous nous assurons, tout au long de la chaîne de décisions, que les autorisations sont obtenues dans les délais, que la maîtrise d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les entreprises sont en place, de manière à ce que la date d'ouverture soit respectée pour le démarrage de la saison.

Pratique

Territoires 38

1, place Firmin-Gautier
38028 GRENOBLE, cedex 1
04 76 70 97 97.
www.territoires38.fr